

**Numéro:** 14.173

**Date:** 3 décembre, 08h30

**Type de proposition:** Motion populaire

**Auteur-e-s:** Forum Handicap Neuchâtel

**Titre:** Pour une véritable politique cantonale en matière d'égalité pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite

Conformément aux articles 117a et suivants de la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, les citoyennes et citoyens soussignés demandent au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat de lui adresser un rapport à l'appui d'un projet de loi concernant la mise en œuvre de l'égalité pour les personnes avec handicap et à mobilité réduite.

## Motivation

L'année 2014 est symboliquement importante pour les personnes en situation de handicap puisqu'on célèbre tout à la fois les 10 ans de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et la ratification de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées.

Plateforme de réflexion et d'action regroupant les associations de défense des droits des personnes avec handicap dans notre canton, Forum Handicap Neuchâtel célèbre également ses 10 ans d'existence. Et pourtant, ni Forum Handicap, ni les organisations qui la composent, ni les personnes avec handicap n'ont vraiment le cœur à la fête: le chemin qui mène à une véritable égalité est en effet encore long et semé d'embûches.

Comme la législation fédérale l'y autorise, le canton doit enfin prendre le taureau par les cornes et se doter d'un plan d'action visant à promouvoir dans les faits l'égalité, la participation et l'autonomie des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

A cet effet, le canton doit notamment:

- **reconnaître les personnes en situation de handicap comme des citoyennes et citoyens à part entière** (l'adaptation du matériel de vote, l'accessibilité de la salle et de la tribune du Grand Conseil ou encore la reconnaissance de la langue des signes seraient des mesures symboliques fortes à cet égard)
- **réaliser le libre accès aux lieux et prestations destinés au public, notamment dans les domaines des transports, de la culture, des loisirs ou des sports** (la compagnie cantonale TransN est par exemple dans l'illégalité depuis cette année en matière de systèmes de communication et l'échéance se rapproche s'agissant de l'adaptation du matériel roulant)
- **renforcer l'intégration scolaire et garantir l'accès à la formation** (de la crèche à l'Université, l'intégration est souhaitable, mais elle n'est possible qu'avec des moyens financiers suffisants)
- **concevoir et réaliser des logements et des places de travail accessibles et adaptables et promouvoir l'accès à l'emploi** (canton et communes doivent commencer par montrer l'exemple mais également fixer un cadre contraignant au secteur privé)
- **garantir une prise en charge respectueuse des besoins et de l'autonomie** (il s'agit notamment de soutenir et de développer l'offre à domicile, en institution et dans les structures intermédiaires)
- **reconnaître et soutenir les proches aidants et leurs organisations** (tant sur le plan social que financier)

Premier signataire: Bernard Schneider, Champ du jour 23, 2112 Môtiers.

Autres signataires: La motion populaire est munie de 623 signatures.

**Position du Conseil d'Etat:**

Les objectifs de la motion font partie des réflexions ou activités permanentes de l'Etat ou d'organismes externes qu'il mandate.

Toutefois, compte tenu du caractère contraignant d'une motion, le Conseil d'Etat ne peut pas la soutenir: d'une part en raison de l'hétérogénéité des intentions qu'elle contient, celles-ci ne pourraient pas trouver place dans une base légale unique, et, d'autre part, en raison de l'absence complète de priorisation des mesures sollicitées.

Le Conseil d'Etat privilégie plutôt la mise en place d'une rencontre annuelle entre Forum Handicap et les départements concernés pour tendre à concrétiser les intentions de la motion de manière progressive et réaliste financièrement.